

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

Tel. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 24 juin

L'an deux mille quatorze

Le premier juillet à 18 h

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : J PAQUE (à MC LALY) - A PIEGAY (à A DECAGNY) - S LOCCOCIOLO (à M GRAS jusqu'à la question n° 4) - JY HERBEUVAL (à MP ROPITAL)

EXCUSES : S SERHANI

ABSENTS : D DEJARDIN - N MONTFORT (arrivée à la question n° 4)

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

OBJET N° 2 : Personnel municipal - modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'organisation du Conservatoire à rayonnement communal et dans la perspective d'une ouverture sur l'enseignement des musiques actuelles, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs et de créer un poste relevant de la filière

culturelle à savoir d'Assistant d'Enseignement artistique, discipline batterie, à temps non complet, à raison de 10 heures de travail par semaine.

L'agent recruté pourra être rendu bénéficiaire des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

D'autre part, afin de tenir compte des avancements de grades étudiés en commission administrative paritaire, il est nécessaire de créer un poste de Technicien principal de 1^{ère} classe, à temps complet. Le poste laissé vacant sera supprimé lors d'un prochain conseil municipal après avis du Comité technique paritaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la modification du tableau des effectifs,
- autoriser Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **ADOpte** la modification du tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés.
- **Decide** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY